

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 18 MARS 2024**

Délibération 008-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le huit mars deux mille
vingt quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA
DE SOUSA, Caroline GROMIER, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Rudy BLANC (pouvoir donné à Lucas ARTICO)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

Secrétaire de séance :

Nombre en Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 10
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Absentions : 2 (Lucas ARTICO, Rudy BLANC)
Ne prend pas part au vote :

OBJET : Demande de subvention au conseil départemental de la Savoie au titre du Fonds risques et érosions exceptionnels (FREE)

Monsieur le Maire rappelle qu'un Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE) a été mis en place par le Conseil Départemental de la Savoie.

Ce fonds permet une aide départementale pour les travaux de protection nécessaires à la lutte contre les phénomènes naturels en territoire de montagne.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un important épisode pluvieux s'est produit au cours de la soirée du 13 août 2023 sur le secteur de Ritort, commune de Pralognan la Vanoise.

Le torrent de Rosoire a connu une crue torrentielle exceptionnelle charriant un volume important de matériaux favorisant les débordements et divagations du torrent sur son cône de déjection.

Les bâtiments agricoles à proximités ont été atteints ne causant heureusement aucun blessé ou victime.

Il convient désormais de réaliser les travaux de curage et de confortement de la pile du pont d'accès à l'alpage conformément aux préconisations du rapport remis par les services de Restauration des Terrains en Montagne (RTM).

Il est par conséquent demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au FREE pour le montant maximum de subvention possible.

-
- Vu le dossier de demande de subvention au conseil départemental de la Savoie ;
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 absentions Lucas ARTICO, Rudy BLANC)

AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental de le Savoie au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels

SOLLICITE l'autorisation de démarrage anticipé des travaux aux services du conseil départemental de la Savoie

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour exécuté conforme,



Jean René BENOIT